Non-Violence XXI soutient la non-violence

Soutenez Non-Violence XXI !

Lorsque vous faites un don de 100 € à Non-Violence XXI, vous ne payez que 34 €

(Les dons à Non-Violence XXI ouvrent droit, pour les foyers imposables, à une réduction d'impôt de 66 % de leur montant, dans la limite de 20 % du revenu imposable du donateur).

Je soutiens la Non-Violence en faisant un don à Non-Violence XXI :

Tous les ☐ trimestres ☐ Semestres ☐ ans (au 10 du dernier mois de la période)

De : ☐ 15 € ☐25 € ☐50 € ☐100 € ☐ Autre montant : ..... €

J'affecte mon don à ☐ Action Non-Violente ☐ Education à la Non-Violence

☐ Intervention Civile de Paix ☐ selon les priorités de l' année ☐ fonctionnement

Pour recevoir un reçu fiscal et la Lettre semestrielle :

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

.....

Code postal ..... Ville .....

Courriel .....

Vous pouvez y mettre fin sur simple demande. De plus, Non-Violence XXI, s'engage à vous rembourser le dernier prélèvement pendant les 2 mois suivants, si vous le demandez.

Nouveau

Le paiement des dons est également possible sur le site :
www.nonviolence21.org

Bulletin à compléter et à retourner avec votre Relevé Bancaire COMPLET à :

Non-Violence XXI
47 avenue Pasteur,
93100 Montreuil

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Prélèvement récurrent

Identité du titulaire du compte :

☐ Mme. ☐ M. Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

_____

C.P. I__I__I__I__I__I Ville _____ Pays_____

Email _____ @ _____ . _____

Coordonnées bancaires - Désignation du compte à débiter

BIC I__I__I__I__I__I I__I__I__I__I__I I__I

IBAN I__I__I__I__I I__I__I__I__I I__I__I__I__I I__I__I__I__I I__I__I__I__I I__I__I__I__I I__I__I__I

Association bénéficiaire :
Non-Violence XXI
1
7
Io 9289

Coquille à Bénéficiaire
Adresse
A corriger dans l'original

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Non-Violence XXI à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Non-Violence XXI

Fait à _____ le _____ **Signature** :

N'oubliez pas de signer et de joindre un RIB comportant les mentions BIC-IBAN.

Vous bénéficiez du droit d être remboursé-e par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour le prélèvement autorisé et au plus tard dans les treize mois en cas de prélèvement non autorisé.
Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.